



Par Emmanuel Adler, président du Rispo

LE RISPO, UN RÉSEAU POUR PROMOUVOIR LA QUALITÉ DU COMPOSTAGE

Outil au service de la communauté des acteurs du retour au sol des boues d'épuration et autres matières organiques, le Réseau interprofessionnel des sous-produits organiques (Rispo) certifie les plateformes de compostage de boues d'épuration. Une activité qui concernera bientôt les sites de méthanisation pour la valorisation agronomique des digestats.

Le retour au sol des boues d'épuration est un élément clef de l'économie circulaire. Avec un taux de 71 % de retour au sol de ses boues d'épuration, à comparer aux 27 % détruits par oxydation thermique, la France est en excellente position par rapport aux autres pays d'Europe mais elle doit chercher à assurer la pérennité de la filière, régulièrement critiquée pour des raisons plus ou moins objectives. C'est précisément sur ce terrain de la technicité qu'intervient le Rispo, structure associative, rhônalpine à sa création en 2007, devenue nationale depuis deux ans. Le Rispo organise des journées techniques pour les professionnels de la valorisation des boues, des déchets verts et des biodéchets.

Le compostage des boues s'est considérablement développé depuis l'application obligatoire de la norme homologuée NFU44095 en 2004, avec près de 250 sites de diverses tailles en France. La qualité du compostage industriel reste un enjeu déterminant pour la filière. Dans le domaine

concurrentiel de la valorisation des résidus organiques qui mobilise des groupes comme Suez ou Veolia mais également des PME et des entreprises à caractère agricole, et en dépit de leur pertinence en termes d'économie circulaire, les filières du compostage et de la méthanisation doivent faire face à de nombreuses critiques. En premier lieu, des suspicions de contamination peuvent entacher la réputation des matières fertilisantes. Au niveau des installations, des plaintes relatives aux odeurs peuvent affecter la bonne insertion de l'unité dans son environnement. Ces problèmes, de nature essentiellement technique, concernent tous les exploitants, indépendamment de leur statut et des intrants réglementés de toutes origines (déchets végétaux, boues d'épuration, déchets ménagers, déjections animales...).

À partir de ce constat et soutenus par l'Ademe, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et divers acteurs

du compostage fédérés au sein du Rispo se sont engagés, depuis la fin des années 1990, dans l'élaboration d'un référentiel de qualité pour récompenser par une certification les efforts de qualité déployés sur les plateformes adhérentes. Soucieux de valoriser et d'optimiser les pratiques par une amélioration continue, le Rispo dispose ainsi du seul référentiel qui vise la bonne application de la norme NFU44-095 pour le compost de boues d'épuration mais également toute la gamme de composts (NFU44-051 pour les amendements organiques).

En 2017, la certification a été attribuée après un audit mené par un prestataire indépendant à une cinquantaine de sites de compostage pour un flux de l'ordre de 500 000 tonnes par an. Structure associative, le Rispo a mis en place des services de qualité à prix réduit pour ses membres et délivre sa certification à un tarif annuel de 300 ou 1 000 euros en fonction de la capacité du site et avec un engagement de trois années. Revu périodi-



© Rispo



Le Rispo vise à favoriser les échanges d'expériences sur la gestion des déchets organiques entre ses membres.

quement, le référentiel de qualité du Rispo se distingue des autres démarches type Asqa (amendement sélectionné qualité attesté), Écolabel EC539, Agriculteurs composteurs ou Terrom, car il combine les exigences de qualité (procédures d'exploitation, traçabilité, contrôles...) aux exigences sur le produit. En appliquant le référentiel, les plateformes adhérentes s'engagent dans un cycle d'audit de trois ans comprenant un audit sur le terrain, deux audits documentaires ainsi que des prélèvements et des audits inopinés. Ces

audits, réalisés par une tierce partie, constituent un maillon fondamental de la démarche du Rispo. Les plateformes certifiées obtiennent une attestation de conformité valable un an. L'exemplarité de l'unité et la qualité de son compost, au-delà des exigences réglementaires, sont ainsi reconnues et appréciées par les donneurs d'ordres publics.

Pour les exploitants, l'audit permet de vérifier la pertinence de leur organisation, mais aussi de stimuler l'implication et la motivation de leur personnel,

d'identifier des axes d'amélioration, de faire progresser leurs pratiques et, enfin, de montrer leur rigueur vis-à-vis des contrôles externes obligatoires (Dreal, agence de l'eau...) ou volontaires comme l'Iso.

Le Rispo est ainsi le seul acteur qui, par rapport aux dispositifs volontaires de qualité présents sur le marché des matières fertilisantes, réunit des agriculteurs indépendants, des majors de la gestion des boues (Suez Organique, Sede, Valterra, Alliance Environnement), des collectivités (Grenoble-Alpes Métropole, Sytrad...) mais également des constructeurs d'installations (Vinci Environnement, Hantsch...) et des cabinets d'ingénierie (Naldeo, Ledjo, Agrestis...). Dans ce contexte associatif, le partage de connaissances techniques entre professionnels du monde de l'assainissement et ceux des déchets est fructueux car compostage, méthanisation, traitement des jus et des odeurs sont des thèmes aussi inséparables que l'eau présente dans la boue. Tous les ingrédients sont donc réunis pour favoriser les échanges constructifs lors de conférences techniques organisées dans des installations ou lors de la réunion annuelle réservée aux adhérents et consacrée aux innovations matérielles (criblage, broyage, extraction des indésirables, désodorisation, gestion des jus...). Avec le développement de la méthanisation, des boues d'épuration et surtout d'autres intrants organiques d'origine agricole, le Rispo s'est récemment rapproché du Club biogaz pour étudier les modalités de certification des digestats. ■